

Compte-rendu BibliOrée - CaféOrée

« Crise économique et nouveaux indicateurs de richesse : une approche historique et sociopolitique »

Crises et changements de société

Pierre Bezbakh, Maître de Conférences en Sciences économiques à l'Université Paris-Dauphine

Le livre de Pierre Bezbakh « Crises et changements de société » retrace l'histoire des sociétés globales (composées d'un système économique, d'une idéologie et d'un système de pouvoir), en partant de l'expansionnisme romain des premiers siècles à la mondialisation d'aujourd'hui, en passant par le développement d'un capitalisme féodalo-marchand, et l'essor de la société industrielle. Avec une question en filigrane : y a-t-il des points communs entre l'ordre romain, l'ordre féodal et l'ordre capitaliste qui achève actuellement sa conquête du monde ?

Pour l'auteur il existe une similitude dans la manière dont ces trois sociétés ont décliné puis évolué. Leur déclin s'est manifesté par l'apparition de crises multiples, économiques, politiques, idéologiques, et est suivi d'une période d'environ 5 siècles, transition vers un nouveau modèle de société. Partant de l'idée que nous vivons actuellement le déclin de la société capitaliste (crise économique, crise sociale, crise environnementale), l'avenir du capitalisme peut suivre selon l'auteur deux scénarios : le triomphe d'un capitalisme sauvage, ou l'avènement à l'échelle mondiale d'une société « solidariste » (terme forgé par l'homme politique Léon Bourgeois et dont se rapproche le « care » anglo-saxon). Cette deuxième voie n'est pas seulement pour Bezbakh un pari sur « l'instinct de survie » de l'humanité, sa crédibilité repose sur l'observation de « l'histoire longue ». Elle serait le produit d'aspirations et de valeurs apparues dès les XVe-XVIe siècles : l'humanisme, la liberté individuelle, l'intérêt pour les sciences et les techniques, le partage des pouvoirs et des richesses, l'égalitarisme, qui ne trouveront que progressivement une application concrète.

« L'instauration d'une telle société n'est certes pas une certitude, mais elle est devenue possible et nécessaire si l'Humanité veut échapper à l'autodestruction » écrit l'auteur.

Comptabilité et Développement Durable

Jacques Richard, Professeur de Gestion à l'Université Paris-Dauphine, co-directeur du Master Développement Durable et Responsabilité des Organisations

Jacques Richard défend dans cet ouvrage la thèse selon laquelle la réalisation d'un authentique développement durable passera par une extension des règles de la comptabilité traditionnelle en coût historique, et en aucun cas par l'instauration de taxes ou de quotas, ni par une modification des règles de calcul de la richesse, ni par une correction des normes IFRS, jugées dangereuses et obsolètes.

L'auteur débute son ouvrage par un historique des systèmes comptables. Le XIX^{ème} siècle est marqué par le pouvoir des entrepreneurs, adeptes de l'autofinancement, dépréciant ainsi leurs actifs pour éviter les distributions de dividendes. Le début du XX^{ème} siècle voit le rejet de ce système, principalement sous la pression des actionnaires des chemins de fer qui souhaitent justement la distribution de dividendes. Naît alors le principe de l'amortissement destiné à la conservation du matériel : il s'agit de la constatation comptable de la perte de valeur subie par un bien du fait de son utilisation ou de sa détention par l'entreprise. A la fin du

XXème siècle, ce système est toutefois remis en question et attaqué par des actionnaires de plus en plus pressés, aboutissant au développement de la « fair value », système basé sur une actualisation des flux futurs de trésorerie, donc tourné vers le futur, et ne prenant pas en compte le « goodwill » (survaleur ou écart d'acquisition). Ce système est actuellement le système comptable dominant, comme l'atteste l'application des normes US-GAAP aux Etats-Unis et IFRS en Europe.

Le livre se poursuit par une description des différentes catégories de comptabilité environnementale (CE), que l'auteur propose de classer en deux catégories : les CE extérieur-intérieur, très répandues, qui traduisent l'impact sur les comptes des entreprises de la réglementation environnementale (protocole de Kyoto, loi NRE, etc.), de la « soft-law » (recommandations non contraignantes), et d'une manière plus générale de toute décision librement consentie par une entreprise de favoriser l'environnement. L'autre catégorie, les CE intérieur-extérieur, permettent quant à elles de représenter les conséquences de l'action de l'entité sur l'environnement, indépendamment de toute question d'ordre réglementaire. Cette dernière catégorie vise donc à la conservation des capitaux environnementaux et sociaux. Il existe deux types de conservation des capitaux : la conservation faible, selon laquelle il est possible de compenser les pertes d'un capital par les gains d'un autre capital, et la conservation forte qui juge indispensable de conserver un certain niveau de capital naturel (capital naturel critique), les trois types de capitaux n'étant pas substituables.

C'est dans cette dernière catégorie de CE que se situe le modèle CARE (Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement) développé par Jacques Richard, dont voici les principales étapes :

1. Détermination de tous les inputs et output de l'entreprise sur l'environnement.
2. Détermination des impacts de ces inputs et outputs sur le CN et le CH.
3. En cas d'impact, comparaison des inputs ou outputs avec des limites environnementales à ne pas dépasser, déterminées par des scientifiques, et détermination des écarts correspondants.
4. Détermination par la firme des meilleures mesures à prendre pour combler l'écart constaté.
5. Détermination des coûts de ces mesures.
6. Intégration de ces coûts dans les charges du compte de résultat de la comptabilité traditionnelle en coûts historiques. Calcul du profit après prise en compte des coûts de renouvellement des fonctions environnementales / humaines (nouvelle définition du profit et des coûts)).
7. Insertion au passif du bilan de fonds de renouvellement destinés à financer les dépenses correspondantes. Ces fonds sont crédités par le débit de la charge de restauration, et sont dédiés.

Il s'agit donc dorénavant de protéger le capital naturel et le capital humain par une prise en compte systématique de leur dégradation ; ces capitaux devront, en outre, être associés au pouvoir dans les entreprises.

Ce retournement contre le capitalisme financier des règles de prudence de la comptabilité traditionnelle des entreprises et cette prise en compte des droits du capital naturel et humain pourront être la base d'une révolution de la gouvernance des entreprises et le point de départ d'une véritable démocratie participative à tous les niveaux.

Questions – Réponses et Débat

Jacques Weber : Les deux ouvrages militent tous deux pour une organisation des activités humaines qui soit d'avantage fondée sur la solidarité, et moins sur la somme des intérêts privés. Ces deux philosophies antinomiques sont nées au XVIème siècle : d'un côté Rabelais prône la solidarité, avec l'idée que la dette mutuelle des individus représente la force du lien social ; de l'autre Adam Smith développe son concept d'individus libres et égoïstes, calqué sur celui des atomes libres et égoïstes, dont la somme des intérêts est sensée produire le bien commun. Les deux ouvrages présentés aujourd'hui invitent donc à un retour à la philosophie de Rabelais.

Pierre Bezbakh, question à Jacques Richard : Est-ce vraiment à la comptabilité de traiter les questions d'impacts environnementaux, d'évitement de ces impacts ? N'est ce pas le rôle du législateur ? Ne faut-il pas lui laisser interdire certaines pratiques ?

Jacques Weber : L'avantage d'une loi est que l'on n'a pas à se soucier de son coût de mise en œuvre, ni du coût du contrôle. Pourtant ces données sont obligatoires mais elles ne sont quasiment jamais évaluées. Le résultat est que seulement 39% des lois sont appliquées en France. Voilà pourquoi le passage par la loi n'est pas toujours la meilleure alternative.

Jacques Richard : Je ne pense pas que l'on puisse régler les problèmes environnementaux, ne serait-ce que le problème du sol, par des taxes. Ce serait comme laisser à l'Etat le rôle de déterminer le montant des amortissements à passer par une entreprise. Ce sont les personnes présentes sur le terrain qui sont responsables de la définition de la dégradation et de sa mesure. C'est une vue opérationnelle que la taxation ne peut pas absolument résoudre. La gestion au jour le jour d'une entreprise ne se fait pas par des taxes, elle a lieu par le biais de la comptabilité.

Michel Trommetter : Je souhaiterais parler de ce qu'à entrepris Orée dans le cadre du Groupe de Travail Biodiversité et Economie. Nous nous sommes intéressés à la dépendance de l'activité des organisations par rapport à la biodiversité et aux services écosystémiques (BSE). Cela renvoie aux impacts générés par l'entité, mais aussi à la valeur ajoutée créée à partir des BSE. Nous avons fait prendre conscience aux organisations que la biodiversité n'est pas uniquement source de dépenses à travers la réduction des impacts, mais également source de profits, et qu'elle devrait donc devenir un élément stratégique de pilotage des organisations. Donc avons par la suite cherché à développer un outil basé sur la comptabilité, dont la démarche est selon moi complémentaire de ce que propose Jacques Richard. Pour notre analyse des interactions entre acteurs par rapport à la biodiversité à l'échelle territoriale, nous avons choisi d'employer l'outil comptable, car utilisé par toutes les organisations : entreprises collectivités, associations, ménages, exploitations agricoles. Nous tentons de répondre à plusieurs questions : dans une situation où un acteur bénéficie d'un SE, et où un autre acteur impacte ce même SE, est-ce au pollueur de payer pour réparer son impact ou est-ce au bénéficiaire de payer le pollueur potentiel afin qu'il préserve le SE ?

L'enjeu est primordial : actuellement, lorsqu'une organisation se voit imposer un objectif environnemental, elle cherche à l'atteindre en minimisant ses coûts. Si cependant elle prend conscience que la biodiversité représente un élément du profit, elle cherchera plutôt à adopter une gestion efficace de la biodiversité. Cette approche me semble donc très complémentaire de celle développée par Jacques Richard.

Thierry Benicard, Veolia Environnement, question à Jacques Richard : Quel impact sur le taux de croissance des pays du monde aurait d'après vous l'adoption de normes comptables telles que vous les préconisez ?

Jacques Richard : Il est fort probable que ces normes aient un impact immédiat sur la diminution des profits, mais je suis incapable de prédire leur impact sur la croissance à moyen et long terme. Cela mériterait une étude très approfondie. Cet ouvrage affirme simplement que les calculs des profits et donc de la croissance sont faux.

Nicole Alix, Confrontations Europe, question à Jacques Richard : Quelle seraient les conséquences de la prise en considération des trois types de capitaux en terme de gouvernance des entreprises, et de réformes des modes d'organisation ? Par ailleurs, Jérôme Haas, président de l'autorité des normes comptables, prétend que personne ne veut entendre parler de l'importance du coût historique. Que peuvent faire les entreprises pour aller dans les directions que vous préconisez ?

Jacques Richard : La fin du livre propose une solution très schématique et peut-être imparfaite de redéfinition du pouvoir dans l'entreprise.

Jacques Weber : Tant que la notion de développement durable n'a pas pour conséquence la redéfinition du pouvoir dans l'entreprise, cette notion restera du verbiage. C'est sa seule finalité : modifier les relations économiques.

Benoît Agassant, BMJ Ratings, question à Jacques Richard : Pourriez-vous décrire la manière dont vous préconisez d'amortir le capital humain ?

Jacques Richard : A l'inverse de ce que proposent les spécialistes des ressources humaines, à savoir l'actualisation des salaires futurs pour faire figurer le capital immatériel, je propose de tenir compte des coûts de formation passés. L'idée est de placer à l'actif et au passif du bilan, les coûts de formation des individus. Je confesse que s'agissant du capital humain, ma démarche est assez délicate et difficile. Il s'agit de mettre à l'actif tous les coûts alloués à la formation d'un individu, depuis son enfance. Ce capital humain s'utilise, et l'idée est de passer un amortissement qui tienne compte de ces coûts.

Alexandre Lumbroso, Université Paris X : En quoi l'application de normes de comptabilité verte seraient-elles plus favorables à une mutation de notre société que d'autres indicateurs plus connus tels que l'IDH ou les analyses multicritères ?

Jacques Richard : Il existe à l'heure actuelle un courant extrêmement puissant de la comptabilité environnementale monétaire qui défend les intérêts de la Banque Mondiale, et dont sont inspirés la plupart des textes présentés à Rio. Les dirigeants sont tous complètement irrigués par cette vision, et beaucoup d'enjeux économiques y sont associés. La majorité des détracteurs de ce mouvement, qui prône un certain type de monétarisation de l'environnement, lui opposent des indicateurs uniquement physiques, absolument non monétaires. Pour ma part, je pense qu'on peut lui opposer le concept de coût historique. Car tant que l'on n'aura pas changé la définition du profit et les distributions de dividendes, on ne s'attaquera pas au cœur du système.

Certains pensent que tout recours à une expression monétaire est foncièrement à éviter. Je pense qu'à l'inverse, il convient de proposer une alternative à l'évaluation monétaire qui est proposée par le mainstream.

Jacques Weber : Ce débat est bien illustré dans le cas du rapport du CAS sur l'économie de la biodiversité. La question posée par le gouvernement était de déterminer des valeurs tutélaires, de référence, pour la biodiversité, qui permettraient d'asseoir le débat public sur ces sujets. La réponse de la commission fut la suivante : ce n'est pas d'une espèce qu'on tire un SE, mais d'une combinaison complexe entre des organismes multiples. Le problème n'est donc pas de mettre un prix sur les espèces mais de déterminer le coût de maintenance de la disponibilité des SE à travers le temps. La commission a donc recommandé que dans le cas de projets d'investissement type infrastructures linéaires, l'opérateur soit obligé d'intégrer à ses coûts des provisions pour maintenance ou restauration de la disponibilité des SE qui risqueraient d'être perturbés. Seulement que reste-t-il du rapport ? Uniquement des discussions sur le prix qui conviendrait d'être donné à la nature. Toute la discussion sur les coûts a disparu. La question n'est pas vraiment : « monnaie ou pas monnaie ? » Mais plutôt : « prix ou coût ? » Ce débat est selon moi beaucoup plus important que celui sur les indicateurs de richesse.

Le point de vue de Michel Capron - Professeur émérite à l'Université de Paris Est Créteil et Président du Réseau Interdisciplinaire de recherche sur les Organisations et le Développement Durable

Le livre de J. Richard sera une référence incontournable, une sorte de « livre de chevet » pour tous ceux qu'intéresse la comptabilisation des actifs extra-financiers et notamment le débat sur le capital naturel qui constitue aujourd'hui un enjeu sociétal extrêmement important dans le contexte de raréfaction des ressources naturelles.

Je me sens en communion de pensée avec l'essentiel de ce qui figure dans ce livre, aussi souhaiterais-je surtout mettre l'accent sur ce qui me paraît susceptible de faire naître des discussions et faire progresser dans la réflexion.

1. Tout d'abord, le concept de capital naturel (pas plus d'ailleurs que celui de capital humain) ne semble évident : il n'y a pas vraiment de définition satisfaisante. De quoi se compose-t-il ? S'agit-il d'un stock,

résultant d'une accumulation antérieure ? Est-il composé de ressources non renouvelables et/ou de ressources renouvelables ? Il apparaît ainsi la nécessité d'une définition conventionnelle qui pourrait peut-être renvoyer à celle des biens communs. Mais J.R. nous dit de faire confiance pour cela aux scientifiques : outre le fait que l'histoire nous a montré qu'on ne pouvait faire confiance aveuglément aux scientifiques, un tel sujet nous paraît devoir faire appel à une discussion sociétale plus large intégrant l'avis des scientifiques.

2. A juste titre, J.R. s'appuie sur les principes de la « comptabilité traditionnelle » ; or parmi ceux-ci, le principe d'entité est fondamental. En l'occurrence, avec quelle entité l'entreprise doit-elle échanger ? Quelle entité représente le capital naturel (qui ne peut d'ailleurs se réduire au sol, souvent pris comme exemple par J.R.) ? Ne faudrait-il pas concevoir une entité sous la forme d'une « organisation mondiale de la nature » ?
3. Sans sous-estimer les propositions que fait J.R. à la fin de l'ouvrage, il semble assez paradoxal que les rapports sociaux soient plutôt absents dans le corps de l'analyse. N'a-t-on pas à faire la plupart du temps à un problème politique, voire judiciaire, qui ne peut se trancher que par une instance arbitrale légitime. Par exemple, lorsqu'il s'agit de dédommager des victimes ou des parties affectées, le « prix » du dédommagement va résulter d'un arbitrage politique ou judiciaire qui a peu de choses à voir avec un calcul « scientifique ».
4. La solution proposée par J.R. ne vise, semble-t-il, qu'à limiter la distribution de profits : elle ne semble pas avoir d'effets sur l'indemnisation de la collectivité ou la compensation qui lui est octroyée en « échange » des atteintes subies. En effet, l'amortissement préconisé est une charge calculée qui ne se traduit pas par un flux monétaire ; il peut même favoriser l'entreprise par une réduction de l'impôt... !

En conclusion, cela ne me convainc pas suffisamment pour me conduire à remettre en cause les postulats pigolviens.